Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 074-217400761-20250626-D25_24-DE

COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	**18**
Présents	10
Votants	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 13 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Marlène CHAFFARD, Isabelle JOYE

Pouvoirs : Jacqueline PECORARO à Christian BOCQUET, Brigitte BARRET à Marlène CHAFFARD, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

25/24

Absents : Jean BARDET, Brigitte BARRET, Valérie STEFANUTTI, Oliver COUET, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE, Jacqueline PECORARO, Guy PHILIPPE

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

Objet :
ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU le code général de la fonction publique (CGFP),
VU les délibérations successives adoptées emportant modification du tableau des emplois, la dernière en date du 29 octobre 2024(n° 24-39),
VU les modalités de rémunération et de gestion des temps fixées par la commune,
VU les fiches de poste associées aux emplois créés, validées par la hiérarchie,
VU l'avis du comité social territorial réuni le 12 juin 2025 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

En lien avec les besoins d'adapter l'organisation des services et certains emplois aux besoins de la commune, essentiellement dans le domaine scolaire et périscolaire, il a été décidé de proposer un nouvel organigramme ainsi qu'une mise à jour complète du tableau des emplois qui lui est associé (voir annexe 1 et 2).

L'objectif est multiple :

- Répondre aux besoins de la commune, notamment en termes de suppression/création de postes et de modification de temps de travail, en particulier pour la rentrée scolaire du 1er septembre prochain,
- Clarifier les liens hiérarchiques ainsi que l'organisation des services avec notamment l'identification d'un nouveau "service scolaire et périscolaire" (en lieu et place du "service scolaire /enfance") et la création de quatre pôles qui lui sont liés : le "pôle scolaire", le "pôle périscolaire", le "pôle entretien des locaux" ainsi que le "pôle transport scolaire",
- Être davantage lisible pour les agents et pertinent au moment des recrutements (libellés d'emploi simplifiés en insistant sur la notion de polyvalence, cadres d'emplois de recrutement étendus etc…),

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 074-217400761-20250626-D25_24-DE

- Suivre de manière précise les affectations des agents,
- Sécuriser la gestion globale des ressources humaines.

Les documents joints sont destinés à être mis à jour régulièrement afin de s'adapter aux besoins nouveaux.

L'organigramme sera notamment mis en ligne sur le site Internet de la commune et répondra, par là-même, au besoin d'information et de transparence de nos administrés.

Pour information, le nouveau tableau des emplois ci-joint fait apparaître :

- Un solde des suppressions/créations de postes de -2 (2 postes de catégorie C supprimés pour aucun poste créé),
- Un solde des diminutions/augmentations de temps de travail de + 0,45 ETP :
  - Le poste n°1641 d'agent polyvalent des écoles passant de 0,49 ETP (17 heures hebdomadaires annualisées) à 0,66 ETP (23 heures hebdomadaires annualisées), à compter du 1er septembre 2025,
  - Le poste n° 1594 d'agent polyvalent des écoles passant de 0,91 ETP (32 heures hebdomadaires annualisées) à 1 ETP (35 heures hebdomadaires annualisées), à compter du 1er septembre 2025,
  - Le poste n° 2048 d'agent polyvalent des écoles passant de 0,69 ETP (24 heures hebdomadaires annualisées) à 0,86 ETP (30 heures hebdomadaires annualisées), à compter du 1er septembre 2025,
  - Le poste n° 2057 d'agent polyvalent des écoles passant de 0,43 ETP (15 heures hebdomadaires annualisées) à 0,74 ETP (26 heures hebdomadaires annualisées), à compter du 1er septembre 2025,
  - Le poste n° 1576 d'agent polyvalent des écoles passant de 0,40 ETP (14 heures hebdomadaires annualisées) à 0,51 ETP (18 heures hebdomadaires annualisées), à compter du 1er septembre 2025,
  - Le poste n° 1422 de "gestionnaire de salle" (0,11 ETP) étant supprimé au 1er septembre 2025,
  - Le poste de "1er agent polyvalent d'entretien"" (0,29 ETP) étant supprimé au 1er septembre 2025,
- Un poste de "responsable du service scolaire et périscolaire" (poste n° 1584) dont l'intitulé suit, à compter du 1er septembre 2025, le nom du nouveau service éponyme (ex "responsable du service enfance / petite enfance").

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le nouvel organigramme de la commune joint en annexe 1, applicable à compter du 1er septembre 2025,
- **D'approuver**, le nouveau tableau des emplois joint en annexe 2, les emplois nouvellement supprimés ou modifiés étant destinés à entrer en vigueur également à compter du 1er septembre 2025,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires.

Le secrétaire de séance
Christian BOCQUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE

MAIRIE DE CHOISY 74 (Haute-Savoie)

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,